

Île-de-France : 59 chênes servant à la restauration de la flèche de Notre-Dame de Paris seront prélevés en forêt domaniale de Villefermoy

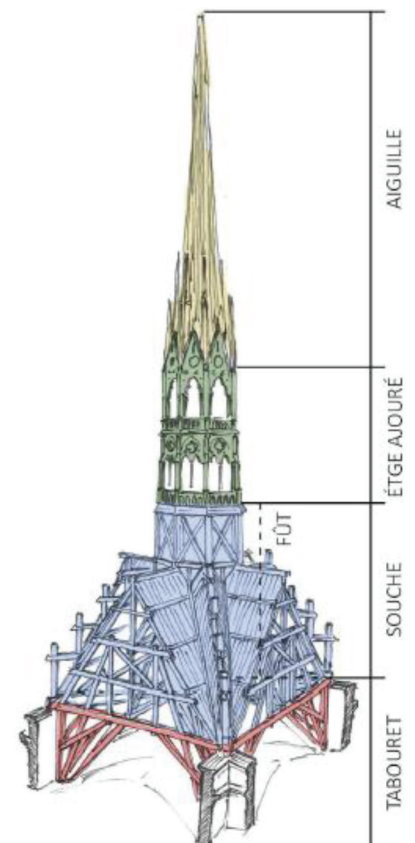
La restitution de la flèche de Viollet-le-Duc, dont l'ossature est entièrement en bois de chêne massif, nécessite environ 1 000 chênes. Pour ce faire, l'Etat offrira 325 chênes issus de ses forêts gérées par l'ONF. Si une majorité provient des régions françaises productrices de chênes de qualité, l'ensemble des régions métropolitaines est représenté. L'Île-de-France se joint naturellement à cette aventure collective, forestière et architecturale. Cinquante-neuf chênes seront prélevés à compter du 12 mars dans la forêt domaniale de Villefermoy, en Seine-et-Marne.

Les propriétaires français (communes forestières, propriétaires privés, Etat et autres collectivités) se mobilisent pour fournir gracieusement les 1 000 chênes nécessaires à la restauration de la flèche Notre-Dame : 50% issus des forêts publiques - domaniales et communales, ainsi que 50% des forêts privées. Leur identification, dans le cadre de la gestion durable des forêts, s'est déroulée entre janvier et fin février. Pour tenir les délais souhaités, leur récolte doit se faire avant la montée de sève susceptible d'altérer la qualité du bois, c'est à dire d'ici à la mi-mars. Les bois seront ensuite entreposés de 12 à 18 mois pour atteindre un taux d'humidité de moins de 30%, étape nécessaire avant leur utilisation par les charpentiers.

CINQ FORÊTS DOMANIALES EN ÎLE-DE-FRANCE CONCERNÉES

En Île-de-France, 5 forêts domaniales d'Île-de-France* (propriété de l'Etat) gérées par l'ONF participent à la solidarité nationale. Aussi, elles contribueront à fournir 85 chênes qui serviront à reconstruire la flèche de la cathédrale Notre-Dame, détruite par un incendie le 15 avril 2019. Parmi eux, 59 chênes provenant de la forêt domaniale de Villefermoy, en Seine-et-Marne, vont être enlevés dès le 11 mars. Soigneusement retenus pour leur qualité qui s'explique par la qualité des sols associée aux interventions menées par les forestiers depuis plusieurs siècles.

Fruit d'une forte mobilisation des forestiers de l'ONF, leur identification a eu lieu en janvier 2021. Ces chênes répondent à des critères stricts opérés par les architectes des monuments historiques. Ainsi, leurs grumes présentent une bonne rectitude, mesurent entre 5 à 13 mètres de haut, possèdent un diamètre minimum de 50 centimètres (mesure prise à 1,3 mètres du sol) et relativement régulier.



Croquis des éléments constituant la flèche

Source : extrait de l'étude de diagnostic réalisée par les architectes en chef des monuments historiques.

FRUIT D'UNE GESTION DURABLE



Pas question de couper ces arbres juste pour l'occasion ! Les chênes se situent sur une parcelle prévue pour passer en coupe cette année. Ces arbres laisseront la place à une nouvelle génération de chênes.

Les coupes font parties de la vie des forêts. Gérer durablement une forêt, c'est à la fois offrir des espaces accessibles à tous, préserver l'environnement, mais également, assurer une sylviculture. Mûrement réfléchies et contrôlées, les coupes sont tout sauf sauvages. Bien au contraire, elles interviennent à des moments clés de la vie de la forêt. Elles apportent la lumière et l'espace nécessaires aux arbres d'avenir pour qu'ils grandissent et aux jeunes semis pour qu'ils prospèrent. La forêt se renouvelle ainsi naturellement sans recours aux plantations.

Le forestier est précisément là pour assurer les besoins du présent en approvisionnant en bois nos industries, tout en garantissant la pérennité du patrimoine forestier, sans hypothéquer l'avenir.

LE TEMPS LONG, CELUI DES FORÊTS

La forêt domaniale de Villefermoy (2 640 ha), comme toutes les autres forêts publiques, n'a jamais été un espace immuable. Façonnée par l'homme, elle est le fruit de l'histoire. Sa gestion s'inscrit dans le temps long, à l'échelle de 150 ans pour le chêne. Le temps nécessaire pour qu'un arbre devienne adulte. Les forestiers d'aujourd'hui héritent du travail de leurs aînés qui se sont succédés dans ce massif et s'attachent à renouveler cette ressource de qualité, initiée depuis plusieurs siècles.

DE LA FORÊT À L'ATELIER DES CHARPENTIERS : PRINCIPALES ÉTAPES

- À partir d'avril

Une fois récoltés, les chênes seront numérotés. Chaque arbre choisi identifié par un numéro permettra de garantir une bonne traçabilité des grumes (tronc d'arbres coupé). Leur débardage (sortie des bois de la parcelle vers la route forestière accessible aux camions) se réalisera dans les semaines suivant la coupe, en fonction

5 FORÊTS DOMANIALES

Trois-Pignons,
Villefermoy, Dourdan,
Marly, Meudon

85 CHÊNES

dont 59 provenant
de la forêt domaniale
de Villefermoy
sélectionnés pour leur
qualité

- **A compter du 2^e semestre : sciage et débit**

Entreposés quelques semaines le long des routes forestières, les bois rejoindront les scieries partenaires. Les opérations de sciage s'étaleront d'avril à septembre-octobre. Les premières pièces sciées seront soumises à la validation de la maîtrise d'œuvre et des charpentiers, afin de s'assurer de leur conformité et de leur qualité exigée pour la flèche.

- **2^e semestre 2021 à fin 2022 : stockage et séchage (12 à 18 mois)**

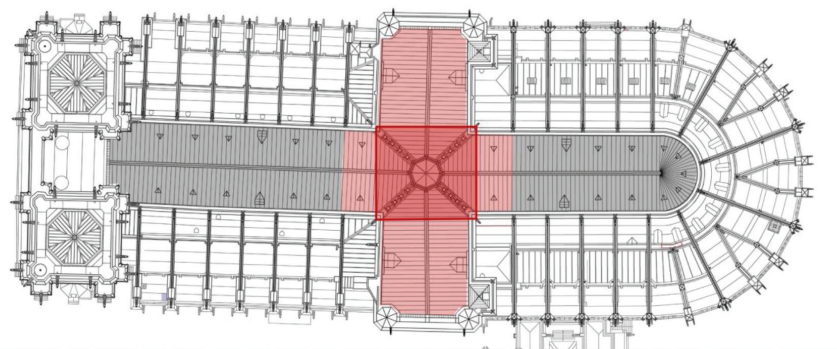
Les sciages seront stockés à l'air libre pendant plusieurs mois afin que les tannins soient lavés par la pluie. Avant leur mise à disposition des charpentiers, ils seront ensuite soigneusement entreposés à l'abri de la pluie comme du soleil jusqu'à atteindre un taux d'humidité inférieur à 30%.

- **Fin 2022 – début 2023 : début d'une nouvelle vie**

Le transport de la scierie vers les ateliers de charpentiers attributaires des marchés de travaux qui seront conclus par l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, maître d'ouvrage marquera le début des étapes d'assemblage, puis les prémices de sa reconstruction (cf. modèle).

- **Restaurer Notre-Dame dans le respect des matériaux d'origine**

Le projet de restauration de la cathédrale prévoit de restituer la flèche dessinée par Viollet-le-Duc disparue dans l'incendie et de restaurer le grand comble de la cathédrale dans le respect des matériaux d'origine, avec du bois de chêne massif.



■ Flèche d'Eugène Viollet-le-Duc ■ Charpentes d'Eugène Viollet-le-Duc ■ Charpentes médiévales

Localisation de la flèche d'Eugène Viollet-le-Duc et de sa charpente.

Source : extrait de l'étude de diagnostic réalisée par les architectes en chef des monuments historiques.

CONTACTS PRESSE

Agence territoriale Île-de-France Est - Guillaume LARRIÈRE
Tél. 01 60 74 93 62 - 06 27 66 73 94
guillaume.larriere@onf.fr

Direction territoriale Seine-Nord - Antoine CHÉRET
Tél. 06 79 65 70 17
antoine.cheret@onf.fr

La forêt de Villefermoy en bref

Ancienne forêt ecclésiastique et domaine de chasse du roi Louis XVI, la forêt domaniale de Villefermoy est devenue propriété de l'Etat par acquisitions successives aux XIX^e et XX^e siècles. À une soixantaine de kilomètres de Paris et à une vingtaine de Melun, la forêt domaniale de Villefermoy est située en Seine-et-Marne au cœur du plateau argileux humide de la Brie. Sa surface s'étend sur 2 641 ha et présente un relief assez plat (entre 105 et 135 mètres d'altitude). Riche de plus de 120 espèces d'oiseaux, elle fait partie de la zone Natura 2000 « Massif de Villefermoy ». Composée à 80% de chênes, elle est gérée par l'Office national des forêts.